



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

## **Loi régulant la fast-fashion : Marie-Claude Varaillas salue une avancée mais alerte sur un recentrage du texte qui amoindrit son ambition**

Lundi 2 juin, le Sénat a examiné la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile, adoptée par l'Assemblée Nationale en mars 2024. Marie-Claude Varaillas, sénatrice de la Dordogne et cheffe de file de son groupe CRCE-K sur ce texte, est intervenue en séance pour rappeler les enjeux écologiques, sociaux et économiques de ce secteur et défendre une régulation ambitieuse.

Pour la sénatrice « *L'urgence climatique et la survie de nos filières locales appellent à des mesures fortes afin de lutter contre la mode ultra-éphémère promue par des géants chinois qui expédient leur textile à prix cassés et incitent à la surconsommation. Derrière les vêtements à bas prix, il y a des réalités inacceptables : exploitation des travailleuses-car se sont majoritairement des femmes-, délocalisations, pollution massive, gaspillage.* »

Elle a rappelé au cours des débats que l'industrie textile est responsable de plus de 8% des émissions mondiales de CO2, et que la production mondiale est passée de 58 à 109 millions de tonnes de vêtements entre 2000 et 2020. En France, ce sont 3,2 milliards de vêtements qui ont été mis sur le marché en 2023, avec 35 pièces jetées chaque seconde, selon l'ADEME. Avec des conséquences très concrètes pour nos territoires, comme l'a rappelé la sénatrice durant les débats « *En Dordogne, l'association d'insertion La Tresse a fermé, submergée par les surplus de textiles invendus. Ce modèle de mode ultra-éphémère détruit l'économie circulaire locale et les emplois dans le prêt-à-porter.* »

Durant l'examen en séance publique, le texte a été modifié pour se concentrer sur les acteurs de l'ultra fast-fashion. Il introduit un système de bonus-malus basé sur l'affichage environnemental des vêtements, mais également des pénalités financières pour les produits polluants (5 € par article dès 2025, 10 € en 2030, plafonnées à 50 % du prix hors taxe). Enfin, avancée majeure, l'interdiction de la publicité pour la mode ultra éphémère, y compris par les influenceurs a été rétablie en séance.

Un vote solennel du Sénat est prévu le mardi 10 juin. Le texte devra ensuite repartir à l'Assemblée nationale pour une éventuelle lecture définitive.

Lien vers la vidéo : [https://videos.senat.fr/video.5440325\\_683d938ab495e.seance-publique-du-2-juin-2025-apres-midi?timecode=12909000](https://videos.senat.fr/video.5440325_683d938ab495e.seance-publique-du-2-juin-2025-apres-midi?timecode=12909000)